



**FACULTE DE DROIT ET
SCIENCES POLITIQUES**

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI
DE TIZI-OUZOU

REVUE CRITIQUE DE DROIT

ET SCIENCES POLITIQUES

Revue Semestrielle
éditée par la faculté de droit
Université Mouloud Mammeri
Tizi – Ouzou.

N° Dépôt légal : 2805-2005
ISSN : 1112-6590

N° 1/2018

REVUE CRITIQUE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

IGLOULI Mohamed, Doyen de la faculté de droit et sciences politiques, UMMTO.

REDACTEUR EN CHEF

MACHOU Ammar, Professeur, UMMTO.

COMITE DE REDACTION

TALEB Tahar, Professeur, UMMTO.

SADOUK Omar, Professeur, UMMTO.

TALEB KANOUN Nacéra, Professeur, UMMTO.

KETTOU Mohamed Chérif, Professeur, UMMTO.

TADJER Mohamed, Professeur, UMMTO.

ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Univ Bejaia.

KAHLOULA Mohamed, Professeur, Univ Tlemcen.

TAIB Essaïd, Professeur, ENA, Alger.

David François, Professeur, Univ Lyon 3, France.

DJABER Mohamed, Professeur, Univ Caire, Egypte.

LACRINI Idris, Professeur, Univ Oudjda, Maroc.

ELFAKHORI Dris, Professeur, Univ Oudjda, Maroc.

ELHASSANI El hocine, Professeur, Univ Oudjda, Maroc.

BOUKRA Idriss, Professeur, Univ Alger.

BOUBCHIR Mohand Amokrane, Professeur, UMMTO.

KAIS Cherif, Professeur, UMMTO.

DJEBALI Ouamar, Professeur, UMMTO.

AIBOUT Mohand Ouali, Professeur, UMMTO.

SI YOUCEF KEDJAR Zahia Houria, Professeur, UMMTO.

KHELFAÏNE Karim, Professeur, UMMTO.

IGLOULI OULD RABAH Safia, Professeur, UMMTO.

LOUNACI SAIDANI Djedjiga, Professeur, UMMTO.

MACHOU NEBALI Fetta, Professeur, UMMTO.

HACENE Nadia, Professeur, UMMTO.

YAHIAOUI Amar, Professeur, UMMTO.

SECRETARIAT TECHNIQUE

HAMEG Rezika., BEKAL Ouiza

Les opinions émises dans les articles publiés par la Revue n'engagent que leurs auteurs.

La reproduction de tout article est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction.



**FACULTE DE DROIT ET
SCIENCES POLITIQUES**

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE
TIZI-OUZOU

REVUE CRITIQUE DE DROIT

ET SCIENCES POLITIQUES

N° 1/2018

Protocole de rédaction

Les articles adressés à la rédaction de la Revue sont soumis à l'appréciation du Comité de rédaction. Les contributions, rédigées en arabe ou en français, doivent respecter les normes suivantes :

Indications relatives à l'auteur

Les auteurs indiqueront leurs noms et prénoms suivis de leurs titres universitaires et/ou professionnels qu'ils souhaitent utiliser.

Notes de bas de pages

Elles doivent être numérotées de façon continue du début à la fin du texte.

Références

Elles doivent être conformes aux usages. Les auteurs indiqueront :

- Pour les ouvrages : Auteur, *Titre*, Editeur, Lieu d'édition, année d'édition.
- Pour les articles : Auteur, Titre, *Revue*, volume, numéro, année, pages.
- Pour les communications : Auteur, Titre, Identification de la rencontre scientifique (Colloque, Séminaire, Journées d'études...), Lieu, Période, pages.

Résumé

Les contributions feront l'objet d'un résumé d'une dizaine de lignes :

- En français pour les contributions en langue arabe ;
- En arabe pour les contributions en langue française.

Présentation

Les articles proposés ne doivent pas dépasser 30 pages. Les auteurs utiliseront la police Times New Roman taille 12 pour les développements et taille 11 pour les notes en bas de pages.

Les contributions doivent être transmises ou remises en un exemplaire sur papier accompagné d'une disquette contenant l'article.

Les articles ne répondant pas aux normes de la Revue ne seront pas publiés.

SOMMAIRE

Etude

Réflexions sur la nature juridique du décret déclarant l'état d'urgence en droit algérien : acte administratif ou acte de gouvernement ?

Samir STITI **07**

Analyse de la protection des migrants illégaux à la lumière du protocole contre le trafic illicite de migrants par air, terre et mer et les principes des droits de l'homme

GRAICHE Samia **41**

Liberté de prescrire et responsabilité médicale

MA BOUBCHIR **60**